

**SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DU PUY-DE-DOME**

143, avenue du Brézet  
63100 CLERMONT-FERRAND

\*\*\*

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63**

**Séance ordinaire du 27 mars 2023**

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 4
Nombre de membres présents à la séance : 21	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 14 mars 2023	

**N° 10**

**État et évolution de la dette et de la trésorerie en 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 27 mars à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

**PRÉSENTS :**

**Membres ayant voix délibérative**

- Mme BERNARD, Mme BETHUNE, M. BOYER, Mme BRUN, M. CHAMBON, M. DERRÉ, Mme DURON, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GAUMET, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PERRET, M. PETEL, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. SOUCHAL.

**Membres ayant voix consultative**

- **Suppléants** : Mme BONY, Mme GUILLOT.
- **Sapeurs-pompier** : Contrôleur général GLASIAN, Docteur TAILLANDIER, Capitaine BARILLI.
- **Sapeurs-pompier élus** : Adjudant-chef BERARD, Adjudant-chef CHELOUCHE, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

**Membres de droit**

- M. MALET, Directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHÉSI, Payeur départemental.

**EXCUSÉS :**

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DAUDUIT, M. DESFORGES, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, M. VALLÉE, M. VEYSSIERE.
- **Suppléants** : M. BESSEYRE, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. GALPIER, M. GRAND, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeurs-pompier élus** : Adjudante-chef BOURDIN, Commandant CUBIZOLLES.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 22 septembre 2021, il a été délibéré, conformément à la possibilité offerte par l'article L1427-30 du Code général des collectivités territoriales, de donner délégation au Président pendant toute la durée de son mandat pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget. Le Président est tenu de rendre compte des actes pris dans le cadre de cette délégation.

Cette obligation d'information et de transparence a été renforcée par la circulaire n° NOR/IOCB1015077C du 25/06/2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics.

Elle préconise qu'un rapport spécial sur l'évolution de la dette soit présenté à l'assemblée délibérante. Ainsi, et comme les années précédentes, vous trouverez dans le présent rapport un bilan sur l'année écoulée et la définition des perspectives pour l'année à venir.

## **I - BILAN DE L'ANNÉE 2022**

Tout au long de l'année 2022, l'inflation a été au cœur de l'actualité, impliquant d'importants changements de politique monétaire et mettant fin à près de sept années de taux d'intérêts négatifs.

La hausse des prix à la consommation n'a cessé d'augmenter depuis le début de l'année, atteignant 10,1 % pour la zone euro et 6,2 % pour la France en novembre 2022.

Plusieurs facteurs ont eu un impact sur l'évolution des prix au cours de l'année 2022. Après les vagues de confinement et les plans sanitaires, l'activité économique s'est relancée de manière très rapide et des pénuries, notamment sur les semi-conducteurs, sont apparues mettant en tension de nombreux secteurs. Ces goulots d'étranglement ont été notamment responsables de l'augmentation du prix d'un certain nombre de matières premières et biens manufacturiers dès les premiers mois de l'année 2022. De plus, la Chine a maintenu une politique de gestion de la pandémie très restrictive, qui a mis à l'arrêt de nombreuses usines et a ainsi renforcé les pénuries déjà constatées.

Par ailleurs, le conflit russo-ukrainien, qui a débuté le 24 février 2022, a entraîné une crise énergétique en Europe avec une hausse significative du prix du gaz qui a également contribué à l'augmentation des prix de l'électricité. La guerre a également pesé sur le prix des denrées alimentaires, l'Ukraine étant l'un des principaux producteurs et exportateurs de céréales parmi les pays européens. Cette tension sur l'offre ukrainienne s'est additionnée à de mauvaises récoltes en Amérique du Nord, du Sud et en Inde liées à des conditions climatiques défavorables.

Face à cette accélération des prix, la Banque Centrale Européenne (BCE) dont l'objectif est de garantir un niveau d'inflation proche de 2 %, a été contrainte d'adapter sa politique monétaire. Cela s'est traduit, pour la première fois depuis 2011, par une hausse de ses taux directeurs. Après une première augmentation de taux de 50 points de base en juillet, puis deux successives de 75 points de base en septembre et octobre, la BCE a procédé à une quatrième hausse de 50 points de base en décembre. Au 31 décembre 2022, le taux de facilité de dépôt s'établit à 2,00 %, le taux de refinancement à 2,50 % et les taux de prêt marginal à 2,75 %. Pour mémoire, fin 2021 ces taux étaient respectivement de 0 %, - 0,5 % et 0,25 %.

La croissance économique a été marquée par un ralentissement en 2022 avec 2,6 % de croissance annuelle du PIB contre 6,8 % en 2021. Ce ralentissement est principalement dû au contexte de hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. La politique monétaire de la BCE va également entraîner une baisse de la croissance compte tenu du renchérissement des crédits et donc de la baisse de la capacité à investir des acteurs économiques.

Comme chaque année, le SDIS 63 a assuré le financement de sa politique d'investissement dans les meilleures modalités financières qui lui ont été offertes ; tout en respectant les conditions d'accès à l'emprunt édictées dans le décret n°2014-984 publié le 28 août 2014 pris en application de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013. Ce texte a mis fin aux propositions de structurations complexes mises en place avant la crise financière de 2008.

## 1. Gestion de la dette

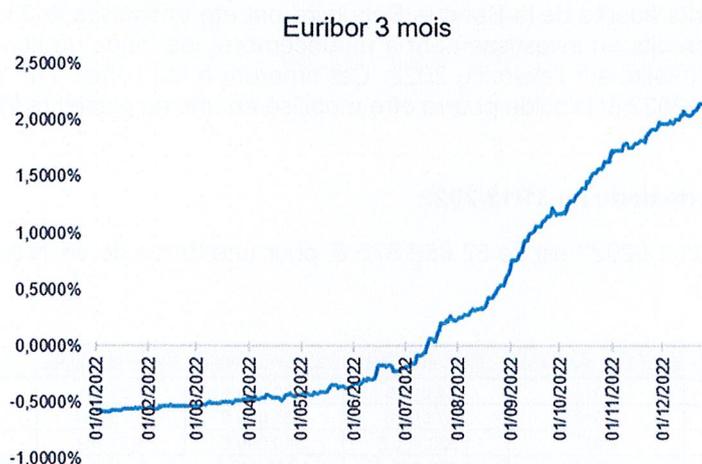
Le SDIS s'efforce de gérer de façon active son encours de dette et de mener des négociations pour chaque nouvelle consultation portant sur les prêts à moyen ou long terme. L'objectif reste la maîtrise de l'évolution de l'encours de dette sur un taux moyen faible, tout en maintenant un certain équilibre entre la dette à taux variable et la dette à taux fixe.

### a. La gestion active de la dette

L'objectif de la gestion de la dette est l'optimisation des frais financiers. Pour ce faire, la collectivité se doit d'effectuer des arbitrages entre différents emprunts, en fonction des index et des conditions financières. Cela implique également une veille continue des marchés financiers pour réaliser des opérations de réaménagement (remboursement anticipé, refinancement).

- **Les index utilisés**

Le SDIS détient dans son encours plusieurs emprunts à taux variable, ainsi qu'un contrat assorti d'une ligne de trésorerie, communément appelé « revolving », indexés sur l'Euribor 3 mois.



L'Euribor 3 mois a fortement augmenté sur l'année 2022, avec un niveau minimum de - 0,5760 % au début du mois de janvier et un maximum de 2,2020 % le 28 décembre.

Compte tenu du solde de trésorerie positif tout au long de l'année, l'emprunt revolving a été exclusivement mobilisé pour participer à l'équilibre de la section d'investissement en fin d'exercice.

Le coût des intérêts s'est limité au coût de la marge pour la majorité des échéances (à l'exception de trois échéances de fin d'année), en raison d'un Euribor 3 mois en territoire négatif jusqu'au 13 juillet, et d'un fixing de taux en juin pour les emprunts ayant leur dernière échéance de l'année en octobre.

- **Les réaménagements et refinancements**

Au cours de l'année 2022, le SDIS 63 a maintenu une veille sur les marchés financiers et les conditions offertes par les emprunteurs afin de saisir toute opportunité de renégociation ou de refinancement.

Sur l'encours de dette à taux fixe, l'ensemble des contrats comportent des conditions de réaménagement qui impliquent nécessairement le versement d'une indemnité actuarielle qui rend l'opération financière inopportune. Sur l'encours de dette à taux variable, les derniers contrats signés disposent de marges faibles qui ne justifient pas la mise en place de réaménagements. Pour les contrats plus anciens, le montant des indemnités forfaitaires est, pour l'instant, supérieur au gain qui pourrait ressortir sur les intérêts financiers.

Ainsi, aucune opération de réaménagement ou de renégociation n'a pu être conclue au cours de l'année 2022.

## b. Les nouveaux emprunts

Le solde de l'emprunt d'équilibre 2021, souscrit auprès de la Banque Postale et d'un montant de 1 378 000 €, a été encaissé le 12 janvier 2022.

Par ailleurs, sur l'année 2022, deux consultations d'emprunt ont été lancées et ont aboutie à la signature de deux contrats de prêt à taux fixe.

Les conditions financières obtenues sont les suivantes :

	Consultation n°1 Mai 2022	Consultation n°2 Octobre 2022
Banque	Banque Populaire	Crédit Agricole
Montant	5 000 000 €	4 500 000 €
Durée	15 ans	25 ans
Taux	Taux fixe 1,75 %	Taux fixe 2,99 %
Base de calcul	30/360	30/360
Amortissement	constant/trimestriel	constant/trimestriel
Commission d'engagement	0,06 % du montant de l'emprunt	0,05 % du montant de l'emprunt
Classification Gissler	1A	1A

Les 5 000 000 € souscrits auprès de la Banque Populaire ont été encaissés le 31 août 2022, et compte tenu de la réalisation des crédits en investissement à mi-décembre, les fonds de l'emprunt de 4 500 000 € n'ont pas été mobilisés en totalité sur l'exercice 2022. Cet emprunt a fait l'objet d'un premier versement de 2 700 000 € le 19 décembre 2022 et le solde pourra être mobilisé en une ou plusieurs fois jusqu'au 23 octobre 2023.

## c. L'encours de dette au 31/12/2022

L'encours de dette au 31/12/2022 est de 32 686 875 €, pour une durée de vie résiduelle de 12,4 ans. La répartition est la suivante :

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Date de fin
Caisse Française de Financement Local	2015	765 000 €	330 000 €	5,25 ans	Euribor 3M + 0,73 %	01/04/2028
Caisse Française de Financement Local	2015	857 500 €	385 000 €	5,25 ans	Euribor 3M + 0,72 %	01/04/2028
Caisse Française de Financement Local	2015	1 320 000 €	510 000 €	4,00 ans	Euribor 3M + 0,73 %	01/01/2027
Caisse Française de Financement Local	2016	2 000 000 €	1 166 667 €	8,50 ans	Euribor 3M + 0,76 %	01/07/2031
Caisse d'Epargne	2016	2 200 000 €	1 393 333 €	9,48 ans	Euribor 3M + 0,30 %	25/06/2032
Caisse d'Epargne	2018	2 078 333 €	1 305 000 €	6,50 ans	Euribor 03 M + 0,40 %	01/07/2029
Caisse Française de Financement Local	2018	500 000 €	391 667 €	11,50 ans	Euribor 3M + 0,37 %	01/07/2034
Société Générale	2019	1 600 000 €	1 253 333 €	11,66 ans	Euribor 3M + 0,37 %	29/08/2034
Crédit Agricole Centre France	2021	1 000 000 €	933 333 €	13,83 ans	Euribor 3M + 0,20 %	01/11/2036
<b>Dettes à taux variable</b>		<b>12 320 833 €</b>	<b>7 668 333 €</b>			

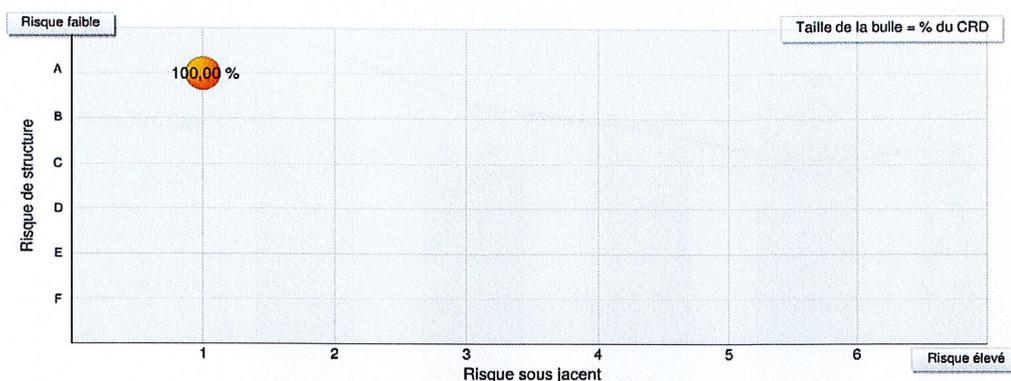
Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Date de fin
Société Générale	2006	1 500 000 €	397 578 €	3,83 ans	Taux fixe à 3,8595 %	01/11/2026
Caisse Française de Financement Local	2007	2 850 000 €	64 848 €	0,08 an	Taux fixe à 4,50 %	01/02/2023
Caisse Française de Financement Local	2007	2 850 000 €	64 848 €	0,00 an	Taux fixe à 4,5 %	01/01/2023
Crédit Agricole Corporate & Investment Bank	2009	2 200 000 €	293 333 €	1,99 ans	Taux fixe à 2,85 %	29/12/2024
Caisse d'Epargne	2010	3 400 000 €	1 402 500 €	8,07 ans	Taux fixe à 3,49 %	25/01/2031
Société Générale	2011	1 500 000 €	400 000 €	3,99 ans	Taux fixe à 4,52 %	27/12/2026
Société Générale	2012	1 000 000 €	333 333 €	4,99 ans	Taux fixe à 4,14 %	27/12/2027
Caisse Française de Financement Local	2014	3 600 000 €	1 740 000 €	7,00 ans	Taux fixe à 1,91 %	01/01/2030
Caisse d'Epargne	2014	1 200 000 €	816 000 €	17,00 ans	Taux fixe à 4,22 %	31/12/2039
Caisse d'Epargne	2017	1 800 000 €	1 230 000 €	10,15 ans	Taux fixe à 0,49 %	25/02/2033
Caisse Française de Financement Local	2020	1 000 000 €	850 000 €	12,50 ans	Taux fixe à 0,36 %	01/07/2035
Caisse Française de Financement Local	2020	2 000 000 €	1 733 333 €	12,83 ans	Taux fixe à 0,39 %	01/11/2035
Crédit Foncier	2020	3 000 000 €	2 600 000 €	12,98 ans	Taux fixe à 0,25 %	24/12/2035
Caisse Française de Financement Local	2021	5 578 000 €	5 299 100 €	14,08 ans	Taux fixe à 0,49 %	01/02/2037
Banque populaire	2022	5 000 000 €	4 916 667 €	14,67 ans	Taux fixe à 1,75 %	31/08/2037
Crédit Agricole Centre France	2022	4 500 000 €	2 700 000 €	25,00 ans	Taux fixe à 2,99 %	01/10/2048
<b>Dettes à taux fixe</b>		<b>42 978 000 €</b>	<b>24 841 541 €</b>			

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Date de fin
Crédit Agricole Corporate & Investment Bank	2009	2 478 000 €	177 000 €	0,91 an	Euribor 03 M + 0,40 %	30/11/2023
<b>Dettes revolving</b>		<b>2 478 000 €</b>	<b>177 000 €</b>			

<b>Dettes Globales</b>		<b>57 776 833 €</b>	<b>32 686 875 €</b>			
------------------------	--	---------------------	---------------------	--	--	--

Cet état intègre la classification par typologie prévue dans la charte de bonne conduite signée en décembre 2009 faisant suite au rapport Gissler et annexée à la circulaire n° NOR/IOCB1015077C. Les produits sont classés en fonction des risques qu'ils comportent.

**100 % des produits financiers contractés par le SDIS 63 sont classés 1A et ne représentent donc aucun risque. En effet, aucun emprunt ou produit dit structuré n'a été souscrit.**



• **Evolution de l'encours**

Emprunts classiques	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital emprunté	3 760 000	2 910 000	530 000	2 100 000	6 000 000	5 200 000	9 078 000
<i>Réaménagement dette</i>		-1 200 000					
Capital amorti	2 743 773	3 018 444	3 237 469	3 296 225	2 608 613	2 723 762	3 178 182
Intérêts	685 559	619 264	541 908	441 775	372 494	328 397	325 547
Flux total	3 429 332	3 637 708	3 779 377	3 737 999	2 981 107	3 052 159	3 503 729
Capital restant dû au 31 décembre de l'année	25 954 570	24 646 126	21 938 657	20 742 432	24 133 819	26 610 057	32 509 875

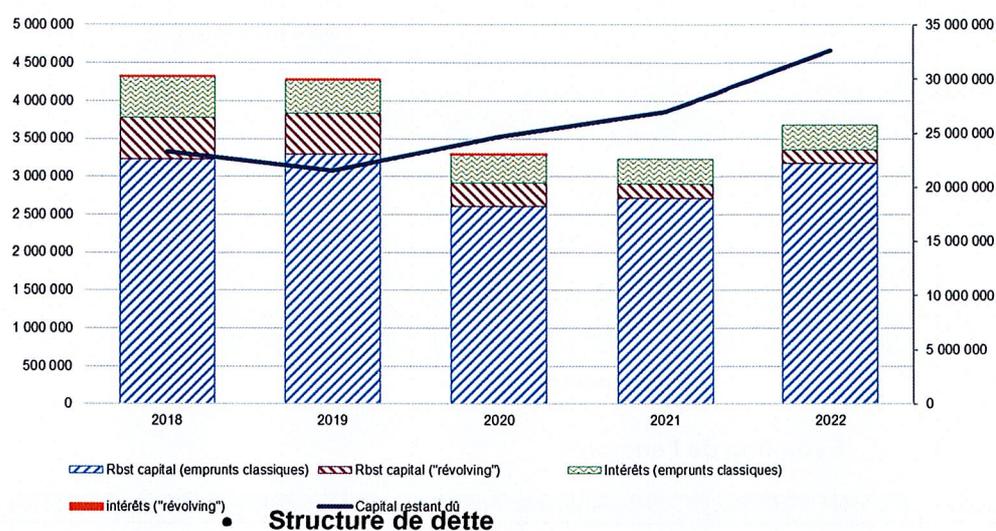
Emprunts "révolving"	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital emprunté							
<i>Réaménagement dette</i>	-1 550 000						
Capital amorti	428 667	543 667	543 667	543 667	310 333	177 000	177 000
Intérêts	1 330	251	186	199	50	0	0
Flux total	429 996	543 918	543 853	543 866	310 383	177 000	177 000
Capital restant dû au 31 décembre de l'année	2 472 333	1 928 666	1 385 000	841 333	531 000	354 000	177 000

Total	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital emprunté	3 760 000	2 910 000	530 000	2 100 000	6 000 000	5 200 000	9 078 000
<i>Réaménagement dette</i>							
Capital amorti	3 172 439	3 562 111	3 781 136	3 839 891	2 918 946	2 900 762	3 355 182
Intérêts	686 888	619 516	542 094	441 974	372 544	328 397	325 547
Flux total	3 859 328	4 181 626	4 323 230	4 281 865	3 291 490	3 229 159	3 680 729
Capital restant dû au 31 décembre de l'année	28 426 903	26 574 793	23 323 657	21 583 765	24 664 819	26 964 057	32 686 875

Avance FCTVA	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital emprunté	0	0	0	0	0	0	0
Capital amorti	0	334 750	334 750	0	0	0	0
Intérêts	0	0	0	0	0	0	0
Flux total	0	334 750	334 750	0	0	0	0
Capital restant dû au 31 décembre de l'année	669 500	334 750	0	0	0	0	0

De 2014 à 2019, compte tenu du ralentissement des dépenses immobilières, le stock de dette a diminué. Ce scénario s'est inversé depuis 2020 avec le recours à l'emprunt pour financer, notamment, le renouvellement du parc roulant. Le montant des intérêts de la dette est passé de 328 397 € en 2021 à 325 547 € en 2022.

Evolution de l'annuité et de l'encours de dette



### Répartition de l'encours

L'encours de dette du SDIS 63 est constitué d'emprunts dits « classiques » à taux fixe et variable et d'un emprunt « revolving » qui reste un outil de gestion de trésorerie mais également de pilotage pour l'équilibre du budget.

Au 31 décembre 2022, la répartition est la suivante : 76 % d'emprunts à taux fixe et 24 % d'emprunts à taux variable (dont 0,54 % d'emprunt revolving).

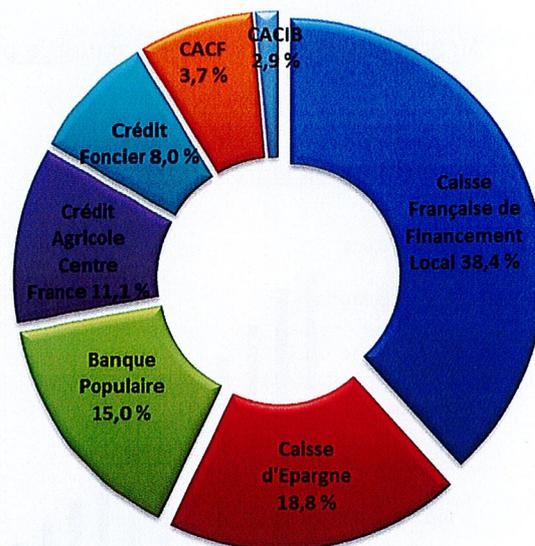
Date de fin d'exercice	2016		2017		2018	2019	2020	2021	2022
	Hors prêt FCTVA	Prêt FCTVA inclus	Hors prêt FCTVA	Prêt FCTVA inclus					
Taux fixe	60 %	59 %	59 %	60 %	60 %	53 %	64 %	67 %	76 %
Taux variable	40 %	39 %	40 %	40 %	40 %	47 %	36 %	33 %	24 %
Avance FCTVA		2 %	1 %						

### Répartition par prêteurs

Les consultations pour la souscription ou la renégociation des emprunts font l'objet d'une mise en concurrence. **Ainsi, la dette du SDIS 63, au 31/12/2022 reste répartie entre sept prêteurs.**

La Caisse Française de Financement Local (CAFFIL) est le premier prêteur du SDIS 63 avec 38,4 % de l'encours de dette. Pour mémoire, cet encours correspond aux emprunts cédés par Dexia et la Banque Postale.

Prêteurs	Capital restant dû (au 31/12/2022)	Nombre de contrats
Caisse Française de Financement Local	12 535 463 €	11
Caisse d'Epargne	6 146 833 €	5
Banque Populaire	4 916 667 €	1
Crédit Agricole Centre France	3 633 333 €	2
Crédit Foncier	2 600 000 €	1
Société Générale	2 384 245 €	4
Crédit Agricole Corporate & Investment Bank	470 333 €	2
	<b>32 686 875 €</b>	<b>26</b>



### Structure de taux

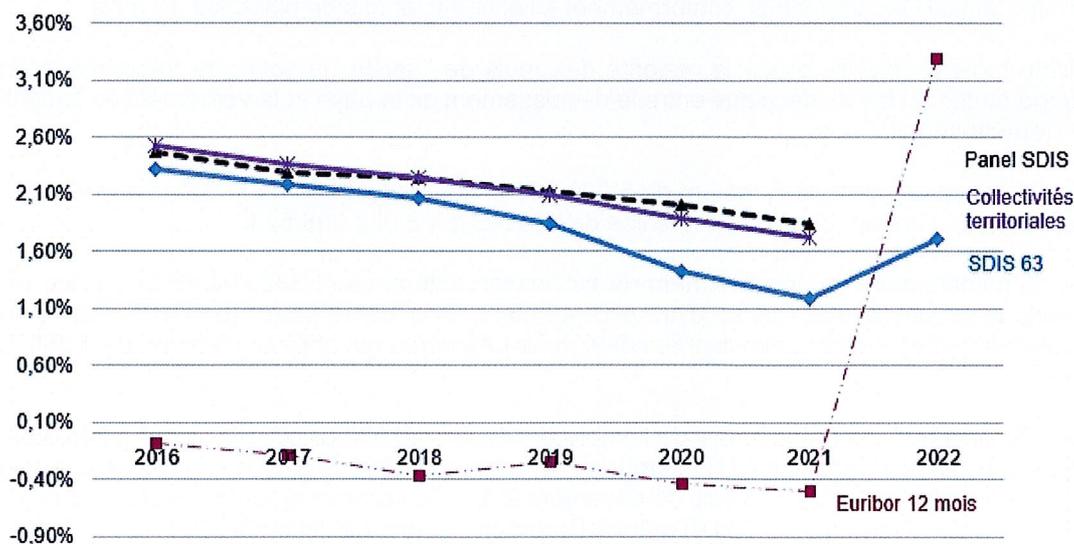
Les taux à court terme sont passés en territoire positif au cours de l'année 2022 et ont fortement augmenté sur le dernier trimestre. Au 31 décembre 2022, le taux de l'Etat français à 10 ans s'établissait à 3,1761 % et l'Euribor 12 mois s'élevait à 3,2910 %.

Le taux moyen de la dette a, ainsi, évolué de la façon suivante :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Dette globale</b>	2,32 %	2,18 %	2,06 %	1,84 %	1,43 %	1,18 %	1,71 %
<b>Panel SDIS<sup>(1)</sup></b>	2,47 %	2,29 %	2,24 %	2,13 %	2,01 %	1,84 %	<i>Non communiqué</i>

(1) Source Finance Active

Sur la période étudiée, le coût de la dette du SDIS 63 reste également en dessous de la moyenne du panel des SDIS (toutes catégories confondues) et de l'ensemble des collectivités territoriales.



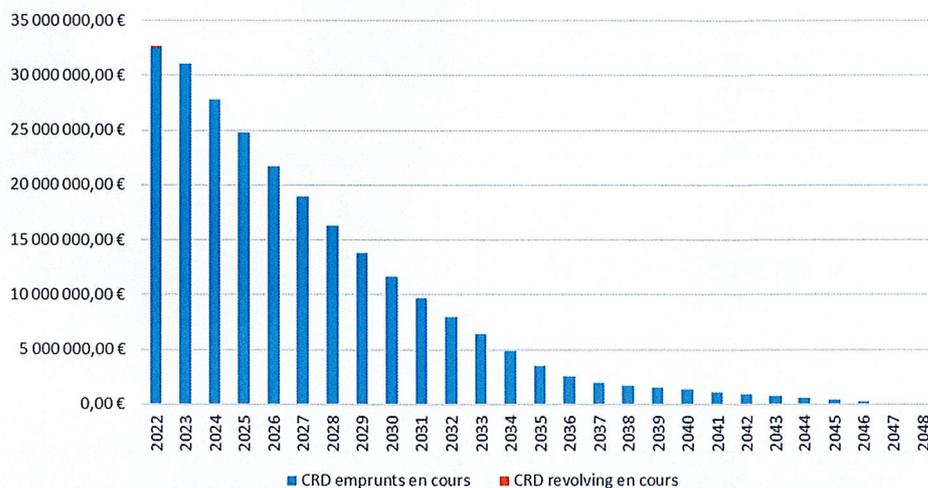
La gestion dynamique de la dette du SDIS 63 menée sur les prêts à taux fixe en 2010 et 2011 et sur les marges des emprunts à taux variable en 2009, 2014, 2015 et 2018 a permis de contenir l'évolution du taux moyen. Avec la baisse observée sur les taux courts depuis 2012, la diminution du taux moyen s'est prolongée jusqu'en 2021.

On observe une augmentation du taux moyen sur l'année 2022, en corrélation avec l'augmentation des taux de marché.

- **Profil d'extinction de la dette**

Au 31/12/2022, hors nouvel emprunt, le profil d'extinction de la dette serait le suivant :

## 2. Gestion de la trésorerie



La trésorerie du SDIS 63 est déposée de droit sur un compte non rémunéré au Trésor. L'objectif du SDIS 63 est de l'ajuster au plus près de ses besoins afin de conserver un niveau suffisant pour éviter les incidents de paiement. Cette politique de gestion active de la

trésorerie se concrétise par le recours à différents instruments financiers : la ligne de trésorerie et les emprunts « revolving ».

### a. **Évolution de la trésorerie**

La gestion de la « trésorerie zéro » reste un exercice délicat mais qu'il convient de respecter autant que possible. En 2022, le solde de trésorerie a été excédentaire tout au long de l'année. Comme chaque année, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, le solde est artificiellement en excédent avec le déblocage en fin d'année précédente du disponible sur l'emprunt revolving dont le contrat oblige un tirage sur 3 mois sous peine de versement de pénalités plus importantes que le coût des intérêts à verser.

Le solde de trésorerie, de 5 694 801,94 € au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, connaît une variation dégressive fin janvier et fin juin après le versement de la paie, en raison du non versement sur ces deux mois de la contribution du Conseil Départemental, conformément à l'échéancier mis en place sur 10 mois.

A partir du mois de février, et sur la majorité des mois de l'année, le solde de trésorerie connaît des variations importantes du fait du décalage entre le décaissement de la paie et le versement de la contribution du Conseil Départemental.

Le 31 août, l'encaissement de l'emprunt de 5 000 000 €, souscrit auprès de la Banque Populaire lors de la 1<sup>ère</sup> consultation de l'année, vient porter le solde de trésorerie à 8 023 398,52 €.

À partir de mi-décembre, le décaissement de l'allocation vétéran (1 332 794,25 €), l'achat de la tour d'entraînement de Crouël (370 561,89 €), d'un VPC (425 643,70 €), de 10 VSAV (845 940 €) et de softshells et coques (299 941,44 €) viennent diminuer le solde de la trésorerie, qui atteint un niveau de 1 389 738,28 € le 20 décembre.

Enfin, le 21 décembre, un tirage partiel de l'emprunt d'équilibre 2022 (2 700 000 € sur 4 500 000 €) a été effectué et le 30 décembre le disponible sur l'emprunt revolving (177 000 €) a été tiré. Ces encaissements ont porté le solde de trésorerie à 3 727 695 € au 31 décembre 2022. Ce solde excédentaire sera réduit du montant du remboursement du revolving (177 000 €) automatiquement remboursé fin mars 2023.

Pour maintenir un niveau faible de trésorerie de façon plus constante, le SDIS 63 rencontre des difficultés structurelles. En effet, il est constaté qu'environ 34 % des versements effectués par les communes et EPCI au titre des contributions se font sous un délai supérieur au délai légal de 30 jours, et 14 % sous un délai supérieur à 50 jours.

## b. Les instruments financiers utilisés

Comme chaque année, une consultation pour le renouvellement de la ligne de trésorerie a été lancée en avril 2022. Les conditions des contrats de lignes de trésorerie ont suivi l'évolution des marchés financiers. En effet, les établissements bancaires, depuis la crise financière, continuent d'appliquer des commissions adossées au plafond d'utilisation. Le SDIS 63 a souscrit un contrat (cf. délibération n° 10263 CA du 31 mai 2022) présentant les caractéristiques suivantes :

	2021/2022 (pour mémoire)	2022/2023
Prêteur	Caisse d'Epargne	Caisse d'Epargne
Index / Taux	Taux fixe 0,20 %	€ster flooré à zéro + marge de 0,32 %
Base	exact/360	exact/360
Plafond	1 000 000 €	2 000 000 €
Commission / frais	0,05 % du plafond	0,05 % du plafond
CNU	0,05 %	Néant

Tout au long de l'année 2022, le solde de trésorerie est resté excédentaire. De ce fait, la ligne de trésorerie n'a pas été mouvementée.

Le disponible sur le contrat revolving a ensuite été mobilisé fin décembre pour participer à l'équilibre de la section d'investissement 2022.

Ainsi, l'encours moyen global des instruments de trésorerie (revolving) a diminué et est passé de 123 173 € en 2021 à 84 863 € en 2022.

Le tableau, ci-dessous, présente globalement le niveau d'utilisation des différents instruments de gestion de la trésorerie :

			2021 (pour mémoire)	2022
ligne de trésorerie	Tirages	nombres	0	0
		montants cumulés	0 €	0 €
	Remboursements	nombres	0	0
		montants cumulés	0 €	0 €
	Encours moyen			0 €
ligne « revolving »	Tirages	nombres	1	1
		montants cumulés	354 000 €	177 000 €
	Remboursements	nombres	1	1
		montants cumulés	531 000 €	354 000 €
	Encours moyen			123 173 €

Avec la faible utilisation du contrat revolving et le niveau négatif des indices en début d'année, le montant des intérêts est nul. Les frais financiers de la ligne de trésorerie correspondent à la commission de non-utilisation payée pour les mois de janvier à août.

Frais financier	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ligne de trésorerie	115 €	0 €	0 €	0 €	0 €	169 €	336 €
Revolving	1 330 €	251 €	186 €	199 €	50 €	0 €	0 €
Total	1 445 €	251 €	186 €	199 €	50 €	169 €	336 €

## II – PREVISIONS POUR L'ANNEE 2023

La BCE a annoncé, lors de sa dernière conférence de presse du 2 février 2023, une nouvelle hausse de ses taux directeurs de 50 points de base. Compte tenu des tensions inflationnistes sous-jacentes, la BCE prévoit de relever de nouveau ses taux d'intérêts de 50 points de base lors de la prochaine réunion de politique monétaire en mars. Le Conseil des gouverneurs continuera d'augmenter sensiblement les taux d'intérêts à un rythme régulier afin d'atteindre des niveaux suffisamment restrictifs pour assurer un retour au plus tôt de l'inflation vers leur objectif de 2 % à moyen terme.

Par ailleurs, à partir de début mars 2023, le portefeuille du programme d'achat d'actifs (APP) sera réduit de 15 milliards d'euros par mois en moyenne jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2023, puis son rythme sera ajusté au fil du temps.

La Banque de France prévoit une croissance entre -0,30 % et 0,80 % en 2023. Ces prévisions s'expliquent par une stagnation des marges des entreprises à cause de la hausse des salaires attendue et de la stabilisation de la productivité des salariés.

L'inflation en France est, quant à elle, estimée à 6 % pour 2023. Elle reste stimulée par les prix de l'énergie et de l'alimentation, et la baisse à venir des aides de l'État.

Enfin, la Banque de France a annoncé, le 20 janvier 2023, la mise en place d'un ajustement mensuel (au lieu de trimestriel) du taux d'usure à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 et ce pour une durée de 6 mois. Le seuil de l'usure applicable pour le mois de février est de 4,75 % pour les prêts à taux variable, de 4,57 % pour les prêts à taux fixe d'une durée initiale supérieure à 2 ans et inférieure à 10 ans, de 4,51 % pour les prêts d'une durée initiale comprise entre 10 ans et moins de 20 ans et de 4,60 % pour les prêts d'une durée initiale de 20 ans et plus.

### 1. Gestion de la dette

#### a. Gestion active de la dette

La stratégie en matière de gestion de dette se décompose en trois axes principaux :

- Continuer à prioriser les produits financiers offrant une souplesse de gestion tant au niveau du contrat que de la gestion de trésorerie (différents index monétaires courants, phase de mobilisation, ...), sans pour autant présenter de risque ;
- Adapter la durée des emprunts en fonction des biens à financer et du contexte de taux sur les marchés financiers ;
- Conserver un encours de dette ne présentant aucun risque majeur : les caractéristiques des financements au regard du tableau des risques de la charte de bonne conduite (charte Gissler) doivent être classés en risque 1A (90 % minimum) à 2B.

Au regard des dépenses d'investissement projetées dans les prochaines années, le SDIS a revu sa stratégie et des emprunts d'une durée d'amortissement pouvant aller jusqu'à 30 ou 40 ans pourront être contractés pour la partie bâtementaire. Cela permettra de répondre au besoin d'équilibre financier et budgétaire.

Enfin, des opérations de réaménagement ou de renégociation pourraient être soumises à la décision des membres du conseil d'administration si l'évolution du marché financier le permet et surtout si les partenaires financiers suivent le SDIS 63 dans ces démarches.

#### b. Besoin et modalités de financement 2023

Compte tenu des crédits de paiement prévus, **le besoin de financement inscrit au budget primitif 2023 s'élève à 12 406 843 €**. Avec le déblocage du solde de l'emprunt signé fin 2022 (1 800 000 €), le SDIS 63 devrait lancer des consultations pour un volume global de l'ordre de 10 606 843 €.

Pour 2023, le SDIS 63 prévoit d'échelonner ses consultations pour son besoin de financement afin d'éviter le risque de manque de liquidité auquel pourraient être confrontés les établissements bancaires en fin d'année. Une consultation pourrait être lancée courant avril et l'ajustement du besoin nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement 2023 se ferait en fin d'année.

Les propositions spontanées portant sur des produits à risque ne seront pas étudiées par le SDIS 63. Selon la typologie de la charte de bonne conduite, les produits financiers devront être classés de 1A à 2B. Ils seront donc basés sur des indices de la zone euro (1) ou des indices inflation française ou inflation zone euro (2), avec des structures de taux fixes ou taux variables simples, plafonnés ou encadrés (A), ou avec des barrières simples (B).

## **2. Gestion de la trésorerie**

La gestion d'une trésorerie « zéro » demeure une priorité. Aussi, le SDIS 63 va continuer, en 2023, à privilégier le paiement échelonné de certaines charges existantes ou à venir (assurance, loyers, certains contrats d'entretien...).

Dans le cadre de la coopération avec le Conseil Départemental, il a été acté de poursuivre l'aménagement de l'échéancier pour le versement de la contribution 2023. En effet, elle sera lissée sur 10 mois. Aucun versement n'interviendra sur les mois de janvier et juin.

Structurellement, depuis 2017, le solde de trésorerie est excédentaire et la gestion de la trésorerie dite zéro n'est plus possible. Ce constat n'est pas un manquement dans la gestion de la trésorerie mais la résultante de décalages sur des investissements conséquents (véhicules, immobilier). De plus, les produits revolving ne sont plus proposés pour des financements à long terme, ou alors avec des frais sur le volume de l'emprunt non mobilisé (commission de non utilisation).

Comme évoqué précédemment, le contrat de ligne de trésorerie actuel d'un montant global de 2 000 000 € prend fin le 31 août 2023. Afin de signer de nouveaux accords, le SDIS 63 effectuera courant avril, une mise en concurrence de plusieurs établissements. Le SDIS 63 calibrera, au plus près des besoins, le volume nécessaire afin de minimiser le montant des frais financiers générés par les diverses commissions (commission d'engagement, commission de non utilisation...).

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

### **DELIBERATION**

---

***Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :***

- **de prendre acte des informations communiquées sur la gestion de la dette et de la trésorerie en 2022.**
- 

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **27 MARS 2023**

Le président  
du conseil d'administration du SDIS 63,



**Jean-Paul CUZIN**